

G  
I  
K  
A  
V  
C  
H  
G R A N D  
F C R O R L Y  
S E I N E  
B M I È V R E  
S  
V

# Objectifs stratégiques et méthodologie d'élaboration Pacte Financier, Fiscal et Social



Pôle FINANCES

# 2016 – 2020 : Enjeux des premières années (1)

## Stabiliser l'agrégation d'histoires préexistantes

- Un EPT très complexe et hétérogène : agréger les équipes et les méthodes de travail
- Une situation financière fragile dès l'année de création  
(réduction des ressources du bloc communal - loi NOTRe)
- Un autofinancement limité qui réduit la capacité d'investissement

## Organiser les transferts prévus par la loi

- Déchets – Assainissement – PLUI - Aménagement

## Elaborer une vision territoriale commune

- Adoption d'un projet de territoire et d'autres documents stratégiques fondateurs

# 2016 – 2020 : Enjeux des premières années (2)

## Pas de « pacte », mais le principe de « coopérative de villes »

- Aucun transfert / retour de compétence ne peut être imposé à une commune
- Aucune décision structurante dans une commune ne peut être prise contre l'avis de ladite commune
- Aucune commune ne doit participer au financement de dépenses auxquelles elle n'aurait pas été associée, notamment issue de la période antérieure à 2016.

# 2020 – 2030 : nouvelle période, nouveaux enjeux

## Les constats

- Une trajectoire financière impossible à court terme pour assurer les missions de l'EPT
- Aucune marge de manœuvre pour financer le PPI des ex-agglomérations, les compétences obligatoires (PRU notamment), le projet de territoire.
- Une période d'incertitude institutionnelle, mais qui ne bougera probablement pas au cours des 2 prochaines années

⇒ Nécessité de stabiliser nos objectifs dans un pacte financier, fiscal et social

# Objectif n°1 : Remettre l'EPT dans une trajectoire saine

## Aboutir à un nouveau point Zéro pour les prochaines années

- Poser un diagnostic précis et partagé de la situation financière par périmètre d'ex-agglomération / par commune hors agglomération
- Période concernée : 2016 – 2020
- Objectif : s'assurer que le **principe de coopérative de villes** a été respecté et corriger les éventuels déséquilibres.

# Objectif n°1 : Remettre l'EPT dans une trajectoire saine

## Méthode proposée

- Etablir un bilan recettes globales – dépenses globales par ex agglo (et commune hors agglo)
- Déduire de ce résultat net les charges qui peu à peu ont pris une dimension territoriale (aménagement, développement économique, politique de la ville, projet de territoire, transition écologique...) et les impacter sur les 24 communes (ratio de progressivité et clefs de répartition à bâtir)
- ➔ **On obtient alors un excédent ou un déficit net cumulé qui correspond par ex-agglomération au besoin net de financement / à la capacité nette de financement de l'investissement.**
- Comparer ce besoin net / cette capacité nette de financement de l'investissement avec la capacité d'endettement par périmètre de chaque ex-agglomération.
- ➔ **On estime alors les éventuels déséquilibres et les scénarii de rééquilibrage :**
  - . **Correction des FCCT concernés pour les déséquilibres annuels en fonctionnement ?**
  - . **Flux financiers lissés dans la durée pour les déséquilibres en investissement ?**
  - . **Définition de droits de tirage pour les prochaines années ?**
- En déduire le niveau de chaque FCCT ainsi redressé.

# Diagnostic des équilibres financiers par territoires

L'évaluation des équilibres financiers par territoires correspond à la démarche suivante :

**Ressources globales perçues par l'EPT sur le territoire** : CFE, produits économiques et Dotation d'intercommunalité perçus par la MGP et reversés via la Dotation d'Equilibre, FCCT socle « TH/TF » acquitté par les communes

- **Reversements de fiscalité vers les communes** : Attribution de compensation (payée par la MGP mais financée par l'EPT via la dotation d'équilibre).

- **Dépenses acquittées par l'EPT au titre des compétences des ex-EPCI** : Dépenses (fonctionnement et investissement) nettes des recettes directes + charges indirectes + annuités d'emprunts

= **Résultat global permettant d'évaluer le besoin d'emprunts nécessaires pour équilibrer le budget**

# Les tout premiers enseignements

**Une forte dépendance des équilibres financiers aux variations de CFE :** la faible évolution de la CFE sur les 5 dernières années a fortement pesé sur les résultats financiers de l'EPT

**Les communes qui n'étaient pas membres d'EPCI en 2015,** hors FPIC pour lequel la majeure partie des communes ont été bénéficiaires à la suite de la création de l'EPT, n'ont été ni gagnantes, ni perdantes par la création de Grand-Orly Seine Bièvre (les équilibres financiers globaux étant corrélés à l'évolution de la CFE apportée par les communes) .

**Des situations hétérogènes selon les ex-EPCI** avec des équilibres plus contraints sur les territoires avec beaucoup de compétences

**Des décisions prises avant 2015 qui pèsent sur les équilibres financiers**

**Une mutualisation progressive qui a permis de limiter l'augmentation des dépenses** sur les ex-EPCI

# Objectif n°2 : se doter d'outils de pilotage performants

## Changer de méthode d'élaboration budgétaire

- Disposer d'une comptabilité par bloc de compétences
- Objectifs :
  - . Définir une stratégie politique et financière par politique publique
  - . Renforcer la visibilité et la capacité décisionnelle par bloc de compétence
  - . N'impacter financièrement que les communes concernées par chaque bloc de compétences
  - . Renforcer les effets de mutualisation par bloc de compétences
  - . Faciliter l'évaluation des politiques publiques

# Objectif n°2 : Se doter d'outils de pilotage performants

## Méthode proposée

- A partir du nouveau point zéro, découper des blocs de politiques publiques identiques dans les périmètres des ex-agglomération : dépenses couvertes par des recettes par périmètre d'ex-agglomération
  - Réunir ces blocs de dépenses et de recettes dans des blocs de compétences à l'échelle de l'EPT
  - Y adjoindre les dépenses / recettes des villes hors agglomération qui ont depuis transféré des compétences
- On obtient nos nouveaux blocs de compétences financés à partir de notre nouveau point zéro.
- Possibilité de dessiner des trajectoires pluriannuelles par politique publique et d'impacter ainsi les FCCT des communes concernées à partir de leurs choix.

# Objectif n°3 : Définir notre degré d'ambition

## Que veut-on faire de l'EPT pour les 10 prochaines années ?

- Scénario 1 : **Se contenter de continuer l'existant.**

### Avantages

- Poursuit la logique des premières années en ayant corrigé les déséquilibres initiaux.

### Inconvénients

- Ne permettra pas d'honorer les projets identifiés en investissement
- Décalage pour les communes hors agglomération qui ne pourront jamais bénéficier de capacité d'investissement (donc des recettes fiscales générées sur le territoire de leur commune)

# Objectif n°3 : Définir notre degré d'ambition

## Que veut-on faire de l'EPT pour les 10 prochaines années ?

- Scénario 2 : **Augmenter nos marges de manœuvre pour répondre au programme annuel d'investissement**

### Avantages

- Permet de mettre en œuvre un programme d'investissement plus ambitieux

### Inconvénients

- Ne résout pas le problème des communes hors agglomération qui ne pourront jamais bénéficier de capacité d'investissement (donc des recettes fiscales générées sur le territoire de leur commune)

# Objectif n°3 : Définir notre degré d'ambition

## Que veut-on faire de l'EPT pour les 10 prochaines années ?

- Scénario 3 : **Augmenter nos marges de manœuvre pour jouer un rôle stratégique**

### Avantages

- Génère des effets d'enclenchement pour lever des financements auprès de partenaires (MGP, Département, Région, Etat) et ainsi entrevoir la possibilité de financer un programme ambitieux d'investissement.

### Inconvénients

- Augmente les FCCT des communes membres selon des clefs à imaginer

# Objectif n°4 : Imaginer des règles de solidarité

## Comment ajuster les contributions dans une démarche d'équité

- En fonctionnement : 3 types de blocs de compétences



# Objectif n°4 : Imaginer des règles de solidarité

## Définir les critères de solidarité qui nous semblent adaptés

- Potentiel financier par habitant ?
- Taux de logements sociaux ?
- Revenu moyen par habitant ?

Quelle pondération entre ces ratios ?

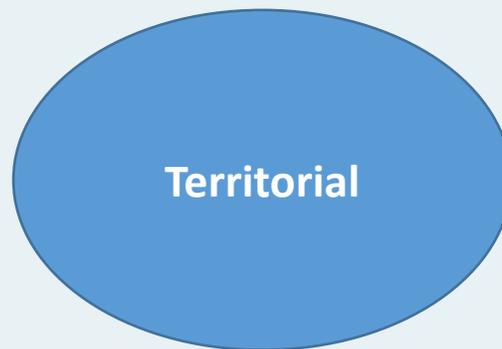
# Objectif n°4 : Imaginer des règles de solidarité

## Comment ajuster les contributions dans une démarche d'équité

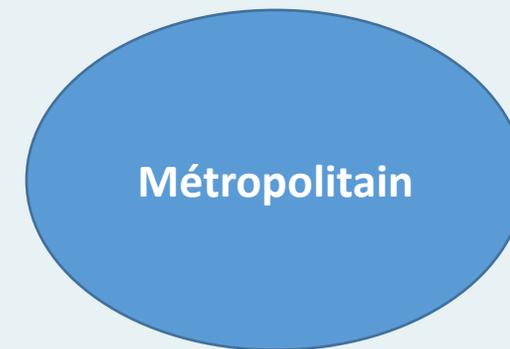
- En Investissement : Inventer des catégories d'investissement



20 % ressources propres de l'EPT ?  
80 % FCCT des communes ?



50 % ressources propres de l'EPT ?  
50 % FCCT des communes ?



20 à 50 % ressources propres de l'EPT ?  
80 à 50 % partenaires extérieurs ?

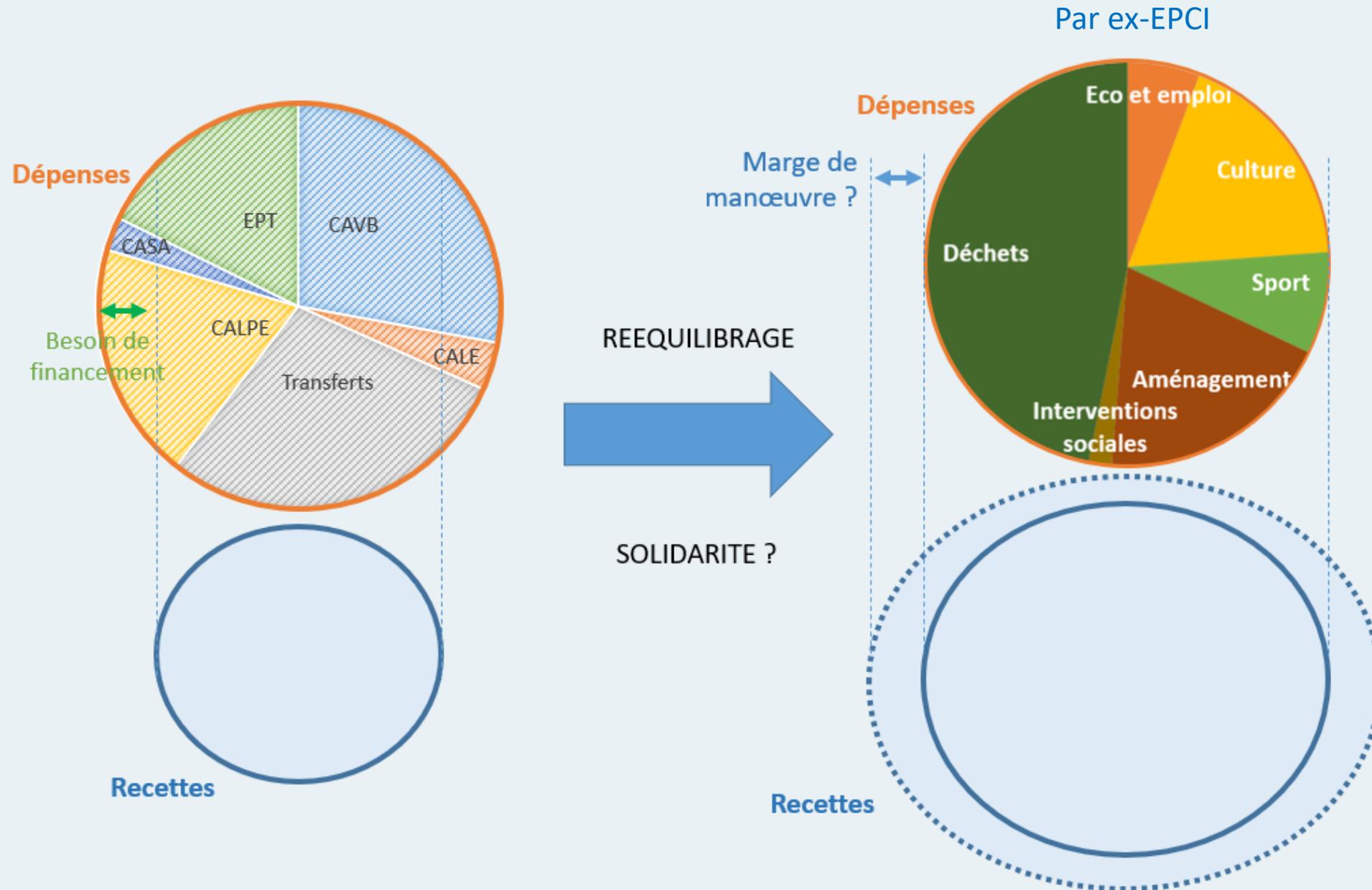
# Objectif n°4 : Imaginer des règles de solidarité

## Appliquer les critères de solidarité à l'investissement ?

- Potentiel financier par habitant ?
- Taux de logements sociaux ?
- Revenu moyen par habitant ?

Quelle pondération entre ces ratios ?

# Synthèse



# Calendrier proposé

## Aujourd'hui : Valider la méthode proposée

- Il est trop tôt pour choisir l'un des scénarii
- Cette séance vise à écouter les réactions des maires face à ces propositions pour identifier les interdits et réorienter le travail si nécessaire

## Prochaines étapes

- Septembre 2021 : Confronter la méthode proposée avec les diagnostics chiffrés
- Octobre 2021 : Poser des perspectives financières pour chaque scénario et choisir le scénario qu'on appelle de nos vœux
- Novembre 2021 : Définir les ratios de financement / de solidarité
- Décembre 2021 : Rédiger tout cela dans un pacte

**Délibération en février 2022, en même temps que le vote du budget.**

# Gouvernance



# Zoom sur l'item « Nouvelles modalités de financement des CT

## Les groupes de travail

- **Groupe 1** : Equipements (culturels et sportifs)
  - **Groupe 2** : Eau et Voirie
  - **Groupe 3** : Aménagement, Renouvellement Urbain, PLU
  - **Groupe 4** : Développement Economique
  - **Groupe 5** : Politique de la ville et Habitat
  - **Groupe 6** : Fonctions supports (charges indirectes et mises à disposition de personnel)
- \* Groupes 1, 2, 3, 5 : créations de sous-groupes possibles en fonction des sujets à aborder (problématique différentes, territoire concerné uniquement, ...)
- A noter :
    - ✓ Des réflexions à mener sur la compétence **Gestion des Ordures Ménagères**
    - ✓ Un groupe de travail avec les directeurs financiers des villes sur la **détermination des FCCT 2020 et 2021** dans cette période de transition